PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

# Planche K10

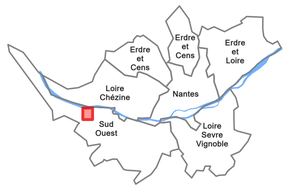



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025


## 4-2 Règlement graphique

### 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

### Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau

Echelle : 1:2 000

## Légende

### Destination des Sols

- NL — Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

### Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Périmètre logistique
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire
- Périmètre mixité productif-tertiaire

### Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

### Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

### Fond de plan

- Parcelle
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

### Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

### Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2
- Périmètre patrimonial
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bâti
- Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
- Cône de vue

### Liaisons

- Principe de liaison viaire
- Principe de liaison modes actifs

### Périmètres reportés

- ZAC — Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d' impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

## GRILLE DE REPERAGE

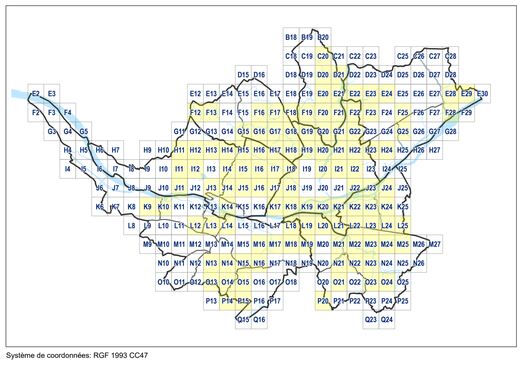

Système de coordonnées: RGF 1993 CC47


Partie Non opposable Voir planche J10
Partie Non opposable Voir planche K9
Partie Non opposable Voir planche K11
Partie Non opposable Voir planche L10